

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2011

DÉLIBÉRATION n°2011-016

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 27
Date de convocation :
01 février 2011

L'an deux mille onze, le 07 février à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent (e) s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Pierre CLOT, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL

Représentés : Pierre TERRAES par Hervé POTHIER DENIS, Patricia OBEID par Mireille PERINEL, Isabelle GULGLIELMO par Annick GAILLARD, Sophie FAUCON BIGUET par Yannik OLLIVIER, Chantal BREBION par Luc MOREAU

Absents : Jérôme MAGNIN, Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Madame Michelle LAPRESA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Luc MOREAU

Objet : **PATRIMOINE – URBANISME – Désaffectation et déclassement du bâtiment scolaire dit de « l'Horloge » - parcelle AX 111.**

Monsieur MOREAU rappelle que la commune est propriétaire du bâtiment dit de « l'horloge » situé à l'angle de la rue du 26 mai 1944 et de l'avenue Général Leclerc (parcelle cadastrée AX 111) qui abritait à l'origine (ce bâtiment a été construit en 1936) un groupe scolaire primaire et maternelle ainsi que des logements de fonction.

Ce bâtiment a continué d'accueillir une école primaire et le bureau du psychologue scolaire jusqu'en 2002, divers clubs associatifs de 1995 à 2008 et la cantine scolaire de 2007 à juin 2010.

Monsieur MOREAU précise que, depuis, les élèves ont été répartis dans une école maternelle construite en 1960 située rue du 26 mai, ainsi que dans une école primaire réalisée à la fin des années 1950 située avenue Général Leclerc (l'école primaire Bergonzoli).

Il rappelle également qu'une nouvelle cantine scolaire a été inaugurée en septembre 2010 sur un terrain situé à l'arrière de l'actuelle école Bergonzoli et à côté du nouveau gymnase inauguré lors de cette dernière rentrée scolaire.

Enfin, une école maternelle va bientôt être construite à côté de ces équipements publics.

Le bâtiment de l'Horloge est donc inoccupé de fait depuis plusieurs mois.

Monsieur MOREAU rappelle par ailleurs que les travaux liés à la réalisation de la future ligne E de tramway vont démarrer à la fin du 1^{er} trimestre 2011 et impacteront le bâtiment qui est appelé à être démolé.

Monsieur MOREAU indique que préalablement à décision de désaffectation de ce bâtiment, et conformément aux dispositions prévues à l'article L. 2131-30 du code Général des Collectivités Locales, l'avis du Préfet doit être recueilli sur les conséquences du projet à l'égard du fonctionnement de l'enseignement et de ses besoins. Celui-ci a rendu un avis favorable le 07 février 2011. .../...

Monsieur MOREAU invite le Conseil Municipal :

- à constater la désaffectation de fait du bâtiment dit de l'Horloge » édifié sur la parcelle AX 111

- à prononcer son déclassement du domaine public communal

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 8 février 2011

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER